

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sophie Benoit](#)

<https://www.cadre21.org/membres/93be9ef5546de5b9fecb38a7>

Date d'obtention : 2023-01-25 17:54:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

facilite afin d'intervenir rapidement et agir de façon à suivre étape par étape le processus détaillé dans le protocole afin que les élèves soient pris en charge et qu'une intervention soit fait dans les plus brefs délais.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Bien encadrer le ou les jeunes, les rassurer et intervenir rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les dites photos ou vidéos en leur possession.